



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DÈRVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/56 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/56 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT D'ACCUEIL ET ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240456-DIE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Réception par le préfet 18/04/2024
Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), D'ERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/57 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/57 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT D'ACCUEIL ET ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-VE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240457-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DEMAIL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/58 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/58 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT D'ACCUEIL ET ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 4,5/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps non complet (4,5/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240458-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPIQIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCÉLIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), D'ERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/59 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/59 : DIRECTEUR-TRICE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice des Ressources Humaines »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice des Ressources Humaines »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice des Ressources Humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice des Ressources Humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240459-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGÉS
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/60 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/60 : RESSOURCES HUMAINES
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Gestionnaire de ressources humaines »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Gestionnaire Ressources Humaines »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Gestionnaire de ressources humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Gestionnaire Ressources Humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240460-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/61 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/61 : RESSOURCES HUMAINES
GESTIONNAIRE PAIE- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Gestionnaire de ressources humaines »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Gestionnaire paie »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Gestionnaire de ressources humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Gestionnaire paie », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240481-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/62 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/62 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E RESSOURCES HUMAINES – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de ressources humaines »
• À compter du 1^{er} mai 2024
• À temps complet 35/35^{ème}
• Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e Ressources Humaines »
• À compter du 1^{er} mai 2024
• À temps complet 35/35^{ème}
• Sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e de ressources humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e Ressources Humaines », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
153-200048551-20240415-DELIB20240462-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/04/2024
Publication : 18/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPIKIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/63 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/63 : RESSOURCES HUMAINES

CONSEILLER-ÈRE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Conseiller en prévention des risques professionnels »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 17,50/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, Adjoints Administratifs Territoriaux, Techniciens Territoriaux, Agents de Maîtrise et Adjoints Techniques Territoriaux,
- De créer un poste de « Conseiller-ère en prévention des risques professionnels »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 17,50/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Conseiller en prévention des risques professionnels », à temps non complet (17,50/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, Adjoints Administratifs Territoriaux, Techniciens Territoriaux, Agents de Maîtrise et Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Conseiller-ère en prévention des risques professionnels », à temps complet (17,50/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240463-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRE LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), D'ERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/64 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/64 : RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR-TRICE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice Finances et Commande publique »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice des Finances et de la Commande publique »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice Finances et Commande publique », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice des Finances et de la Commande publique », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240464-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRE LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPIQIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUIL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERMAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/65 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/65 : RESSOURCES HUMAINES

GESTIONNAIRE COMMANDE PUBLIQUE ET FINANCIÈRE – DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Gestionnaire marchés publics et comptable »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Gestionnaire commande publique et financière »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Gestionnaire marchés publics et comptable », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Gestionnaire commande publique et financière », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240405-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024
Publication : 18/04/2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPIQIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BÉRON Christian (Gastines)

Membres titulaires, ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/66 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/66 : RESSOURCES HUMAINES

ASSISTANT-E DE GESTION FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DE GESTION – DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de gestion financière et contrôle de gestion »
• À compter du 1^{er} mai 2024
• À temps complet 35/35^{ème}
• Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e de gestion financière et contrôle de gestion »
• À compter du 1^{er} mai 2024
• À temps complet 35/35^{ème}
• Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière et contrôle de gestion », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e de gestion financière et contrôle de gestion », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240486-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DÈVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BÉRON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/51 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/51 : RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR-TRICE GÉNÉRAL-E DES SERVICES

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur Général des Services »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice Général-e des Services »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur Général des Services », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création poste de « Directeur-trice Général-e des Services », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240451-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

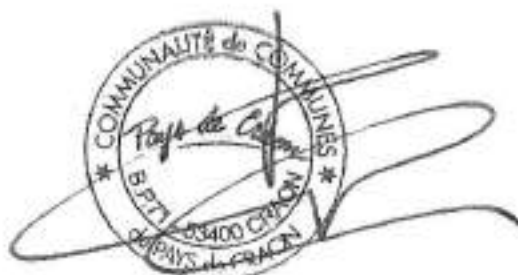
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Réception par le préfet 18/04/2024
Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/52 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/52 : RESSOURCES HUMAINES

ASSISTANT-E DE DIRECTION – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de direction – Direction générale et pôle ressources »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Assistant-e de direction »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e de direction – Direction générale et pôle ressources », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e de direction », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoint Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240452-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CULLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPIERRE René-Marc, titulaires
COUFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DÈRVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BÉRON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/53 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/53 : RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR-TRICE GÉNÉRAL-E ADJOINT-E – DIRECTION GÉNÉRAL ADJOINTE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur Général Adjoint »
• À compter du 1^{er} mai 2024
• À temps complet 35/35^{ème}
• Sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux
- De créer un poste de « Directeur-trice Général-e Adjoint-e »
• À compter du 1^{er} mai 2024
• À temps complet 35/35^{ème}
• Sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur Général Adjoint », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice Général-e Adjoint-e », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240453-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD





En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROÉ
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROÉ
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/54 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/54 : RESSOURCES HUMAINES

ATTACHÉ-E DE DIRECTION ET RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste d'« Attaché-e de direction et responsable du secrétariat général »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Attaché-e de direction et responsable du secrétariat général »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

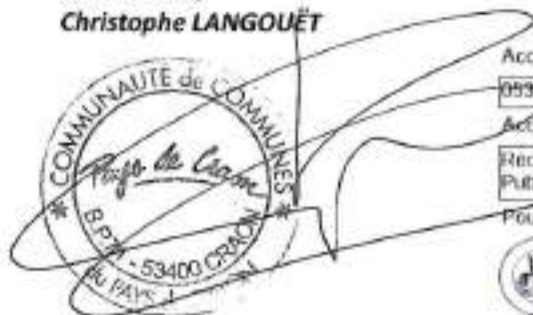
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Attaché-e de direction et responsable du secrétariat général », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Attaché-e de direction et responsable du secrétariat général », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-200048551-20240415-DELIB20240454-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 24/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation



Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLÉ
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHALVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorine, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/55 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/55 : RESSOURCES HUMAINES

AGENT D'ACCUEIL ET ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-VE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 28/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 28/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps non complet (28/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Agent d'accueil et assistant-e administratif-tive », à temps non complet (28/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB20240455-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

